

226C1063
FR0000054470-FS0640

16 juillet 2026

Déclaration de franchissement de seuil et déclaration d'intention
(article L. 233-7 du code de commerce)

IL EST RAPPELÉ QUE LA PRÉSENTE DÉCLARATION EST ÉTABLIE SOUS LA RESPONSABILITÉ DU DÉCLARANT, LA PUBLICATION DE CET AVIS N'IMPLIQUANT PAS LA VÉRIFICATION PAR L'AMF DES INFORMATIONS COMMUNIQUÉES.

UBISOFT ENTERTAINMENT

(Euronext Paris)

1. Par courrier reçu le 10 juillet 2026, le concert familial Guillemot a déclaré avoir franchi en hausse, le 6 juillet 2026, le seuil de 15% du capital de la société UBISOFT ENTERTAINMENT et détenir 20 477 202 actions UBISOFT ENTERTAINMENT représentant 28 826 704 droits de vote, soit 15,06% du capital et 19,57% des droits de vote de cette société¹.

Ce franchissement de seuil résulte d'une acquisition d'actions UBISOFT ENTERTAINMENT sur le marché par la société Guillemot Brothers Limited.

À cette occasion, le concert composé du groupe familial Guillemot, et de la société de droit hong-kongais Tencent Mobility Limited **n'a franchi aucun seuil** et a précisé détenir, au 6 juillet 2026, 33 204 787 actions UBISOFT ENTERTAINMENT représentant 41 554 289 droits de vote, soit 24,43% du capital et 28,21% des droits de vote de société¹, selon la répartition suivante :

	Actions	% capital	Droits de vote	% droits de vote
Guillemot Brothers Limited	18 245 878	13,42	24 371 697	16,55
Claude Guillemot	252 575	0,19	504 809	0,34
Michel Guillemot	243 125	0,18	485 909	0,33
Yves Guillemot	732 137	0,54	1 460 221	0,99
Gérard Guillemot	199 853	0,15	399 513	0,27
Christian Guillemot	68 834	0,05	137 327	0,09
Nathalie Guillemot	86 200	0,06	172 400	0,12
Tiphaine Guillemot	6 720	ns	13 440	0,01
Joëlle Guillemot	3 491	ns	6 982	ns
Frances Guillemot	7 984	0,01	15 968	0,01
Suzanne Guillemot	1	ns	2	ns
Julia Guillemot	60 010	0,04	120 020	0,08
Valentin Guillemot	64 120	0,05	125 868	0,09
Victoria Guillemot	60 030	0,04	120 060	0,08
Charlie Guillemot	2 320	ns	4 640	ns
Louis Guillemot	50	ns	100	ns
Guillemot Corporation SA	443 874	0,33	887 748	0,60
Total concert familial Guillemot	20 477 202	15,06	28 826 704	19,57
Tencent Mobility Limited	12 727 585	9,36	12 727 585	8,64
Total Concert	33 204 787	24,43	41 554 589	28,21

¹ Sur la base d'un capital composé de 135 945 254 actions représentant 147 299 294 droits de vote, en application du 2^{ème} alinéa de l'article 223-11 du règlement général.

2. Par le même courrier, la déclaration d'intention suivante a été effectuée :

« Les membres du concert familial, conformément à l'article L. 233-7 VII du code de commerce et à l'article 223-17 du règlement général de l'AMF, énoncent que :

- le franchissement de seuil déclaré par les membres du concert familial GUILLEMOT résulte de l'acquisition sur le marché d'actions UBISOFT ENTERTAINMENT par Guillemot Brothers Limited, financée par sa trésorerie propre ;
 - les membres du concert familial envisagent de poursuivre leurs achats en fonction des conditions de marché ;
 - le concert familial n'a pas l'intention de prendre le contrôle de la société UBISOFT ENTERTAINMENT ;
 - le concert familial soutient la stratégie actuellement mise en œuvre par UBISOFT ENTERTAINMENT ;
 - les membres du concert familial ne détiennent pas d'instruments, et ne sont pas parties à des accords, visés aux 4° et 4° bis du I de l'article L. 233-9 du code de commerce ;
 - les membres du concert n'ont pas conclu d'accord de cession temporaire concernant les actions et/ou les droits de vote d'UBISOFT ENTERTAINMENT ;
 - le concert familial n'a pas l'intention de mettre en œuvre l'une des opérations énumérées à l'article 223-17, I, 6° du règlement général de l'AMF à l'égard d'UBISOFT ENTERTAINMENT ;
 - le concert familial n'a pas l'intention de solliciter de nouveaux postes au sein du conseil d'administration d'UBISOFT ENTERTAINMENT. »
-